



Inscrire mon enfant aux activités périscolaires

Inscrire mon enfant aux activités périscolaires

Cantine, garderie, étude... pour pouvoir bénéficier de ces prestations, **l'inscription aux activités périscolaires et extrascolaires est obligatoire**. Faites ceci directement en ligne sur votre [Portail Famille](#). Cette démarche doit être renouvelée chaque année scolaire.

D'ordinaire, les familles véliziennes peuvent régler les prestations d'accueil périscolaire et de crèche par CESU et e-CESU, pour les enfants jusqu'à 12 ans (CM2).

Les types de CESU acceptés incluent :

- ? CESU garde d'enfant (- de 6 ans)
- ? CESU aide à la parentalité 6-12 ans
- ? CESU activités périscolaires 6-12 ans

Ces titres peuvent être utilisés pour régler les frais de garde et d'accueil périscolaire (hors restauration et transport Pointe Ouest) jusqu'en fin d'école élémentaire.

Depuis juin 2026, vous pouvez payer directement en ligne grâce au e-CESU. Connectez vous directement sur le compte de l'organisme émetteur de vos e-CESU (Edenred, Upcoop, SWILE, PLUXEE ou DOMISERVE) et renseignez le code NAN relatif à la mairie de Vélizy-Villacoublay : **1366401*4** . Indiquez ensuite le montant de votre paiement ainsi que votre référence (numéro de facture ou de client). Validez votre règlement.

Gérez votre réservations en toute simplicité en appliquant une périodicité, découvrez le [tutoriel vidéo ici](#).

[Le temps périscolaire](#)

Le **temps périscolaire** définit les temps suivants :

- l'accueil du matin,
- la pause méridienne,
- les Temps d'Activités Périscolaires (TAP),
- l'accueil du soir,
- l'étude
- l'accueil de loisirs du mercredi.

Ils sont réservés aux enfants scolarisés dans une école vélizienne.

L'**Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)** du mercredi est réservé aux enfants scolarisés et/ou domiciliés sur la commune.

Les enfants d'âge élémentaire peuvent bénéficier de deux options au choix :

- **L'ALSH - activités de loisirs traditionnelles** : activités culturelles (manuelles, théâtre, danse?), activités cuisine, activités jeux d'extérieur, jeux collectifs?
- **L'ALSH option AMS (Accueil Multi Sports)** : activités spécifiques d'initiation différents sports (sports US, sports d'opposition, sports collectifs?). Le choix de cette option nécessite une présence régulière de l'enfant, pour une bonne cohésion de groupe et l'intérêt des activités proposées.

Nous vous invitons à ne pas alterner entre les différentes options et à maintenir la présence de l'enfant au moins d'une période de vacances vacances.

[Le temps extrascolaire](#)

Le **temps extrascolaire** définit les accueils de loisirs pendant les vacances scolaires. Il est ouvert :

- tous les enfants véliziens, scolarisés ou non à Vélizy-Villacoublay,
- aux enfants non-véliziens scolarisés à Vélizy-Villacoublay.

L'accueil des enfants se fait selon une sectorisation qui évolue en fonction de l'âge et de la période de fonctionnement. Cet accueil se fait, sous réserve d'inscription et de places disponibles, à compter du jour où ils entrent à l'école et jusqu'à leur fin de cycle à l'école élémentaire.

[Le tutoriel pour appliquer une périodicité](#)



Documents utiles

[Mandat SEPA Facture Unique](#)

[Règlement intérieur des temps périscolaire](#)

[Prestations périscolaires](#)

[Calendrier des gardes alternées \(format pdf\)](#)

[Calendrier des gardes alternées \(format excel\)](#)

[Déclaration des gardes alternées](#)

[Protocole PAI](#)

[Fiche sanitaire de liaison](#)

[Charte de l'étude](#)